

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 362

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 66, substituer aux mots :

« de l'agence régionale de santé concernée »

les mots :

« des agences régionales de santé concernées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.